

## Décision de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon -Lucens et Environs

## EXRAITS DE PV DE L'ASSEMBLEE DU 18 janvier 2018

Préavis N° 1-2018 – Règlement du Conseil intercommunal

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 18 janvier 2018,
- vu le préavis du Comité de Direction n° 1-2018,
- entendu le rapport de la commission désignée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

## décide, après amendement:

- 1. D'adopter le Règlement du Conseil intercommunal tel qu'amendé à l'article 44;
- 2. De décharger la commission de son mandat.

Préavis N° 2-2018 - Acquisition d'un bâtiment modulaire à Lucens

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 18 janvier 2018,
- vu le préavis du Comité de Direction n° 2-2017,

\*\*\*\*\*\*\*

- entendu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

## décide:

- 1. D'autoriser le Comité de Direction à acquérir et installer un bâtiment modulaire dans l'enceinte du collège du Pré au Loup de Lucens,
- 2. D'accorder à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 150'230.- TTC,
- 3. De prendre acte que l'investissement sera amorti en 10 ans maximum,
- 4. D'autoriser le Comité de Direction, selon les nécessités, à emprunter tout ou partie de la dépense globale de CHF 150'230.- aux meilleures conditions du moment et dans le respect des limites du plafond d'endettement.

Au nom du Conseil Intercommunal AISMLE

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Roger Müller Président

Barbara I uperrex

Secrétaire